



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/02/014

Finances locales – décisions budgétaires

OBJET : Tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2025 :

Séance du 10 février 2025
Date de convocation : 4 février 2025
Membres en exercice : 33
26 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

- Eau potable et eaux usées
- Participation pour l'Assainissement Collectif
- Traitement des matières de vidange
- Eau brute BRL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE
Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ
Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE : Conformément à l'article L. 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé, chaque année, aux collectivités de délibérer sur le prix de l'eau brute.

Malgré le contexte d'inflation, la commune maintient le coût de la part communale au niveau de 2023 pour les services eau potable et assainissement, la participation pour l'assainissement collectif (PFAC) et le traitement des matières de vidange.

Les prix de l'eau brute sont eux maintenus au niveau de l'année 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants, avec effet au 1^{er} janvier 2025 :

Service de l'eau potable

- Abonnement 1/2 prime fixe..... 1,75€ HT
- Consommation :
 - De 0 à 200 m³.....0,30€ HT
 - De 201 à 6000 m³.....0,42€ HT
 - A partir de 6001 m³0,48€ HT

Service de l'assainissement

- Abonnement 1/2 prime fixe..... 1,75€ HT
- Consommation en m³ :.....0,42€ HT

Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)

Une Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif (PFAC), due pour tout raccordement au réseau public ou pour tout aménagement engendrant un supplément de production d'eau usée, est instaurée sur le territoire de la commune de Vauvert :

- Construction de 1 à 14 logements | 670€ TTC par unité
- A partir de 15 logements : | 200€ TTC par unité

Traitement des matières de vidange

- Par m³ de dépotage5,80€ HT

Les conventions spécifiques suivant la teneur en polluants des matières déposées restent possibles.

Eau brute BRL

- Frais fixes, applicables à la souscription du 1^{er} contrat, qui se composent de :
 - Frais de raccordement (TVA 20%) 238,85€ HT soit 286,62€ TTC (comprenant les investissements réalisés par la collectivité et la pose de l'ensemble du comptage),
 - Frais de dossier (TVA 20%)62,50€ HT soit 75,00€ TTC (comprenant les frais administratifs du dossier),

Les règlements seront à l'ordre du Trésor Public.

- Contrat d'abonnement d'eau brute communale : la souscription est annuelle du 01/01 au 31/12.

Les éléments de tarification sont indiqués ci-dessous :

- Redevance d'abonnement (TVA 5,5%) :
 - Pour un débit de 2 m³ /h et par an..... 109,70€ HT soit 115,73€ TTC
- Redevance de volume (TVA 5,5%) :
 - Pour chaque m³ consommé entre 0 et 50 m³0,77€ HT soit 0,81€ TTC
 - Pour chaque m³ consommé au-delà de 50m³ par an 1,34€ HT soit 1,41€ TTC.

PROPOSITION : Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'adopter les tarifs détaillés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces ou actes aux effets ci-dessus désignés.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter par 25 voix pour (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 8 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,



Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

